

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 1^{er} AVRIL 2021

DEL-2021-80

L'An deux mille vingt et un, le premier avril, à 10 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 25/3/2021, s'est réuni 'Salle 300' de l'Espace rencontre d'Annecy-le-Vieux sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

Etaient présents :

Mmes BRUNO, LAFARIE, PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, AMOUDRY, BACHELLARD, BARTHALAIS, BOISIER, BOUVARD C, BOUVARD M, BUFFLIER, CARTIER, CHASSAGNE, CHENEVAL JP, CONDEVAUX JF, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, FONTAINE, FRANCOIS, GENOUD, GILBERT, GYSELINCK, HACQUIN, HAVEL, LEOTY, LOMBARD, MARTIN-COCHER, PAULY, PELLARIN, PENHOUËT, PERRISSIN-FABERT, PEUGNIEZ, RATSIMBA, SIBILLE, STEYER.

Suppléants :

Mme GRARD.

MM ANTHOINE, GOURREAU, SAUVAGET.

Avaient donné pouvoir :

MM. ANTHOINE-MILHOMME, CHENEVAL P, GILET, JACQUES, MEYNET-CORDONNIER, TRUFFET.

Etaient absents ou excusés :

Mmes BILLOT, BOUCHET, BRO, DALL'AGLIO, DETURCHE, GOURDIN, MERMIER, METRAL, MUGNIER.

MM. AMADIO, BARBIER, BAUD-GRASSET, BLOUIN, BONTEMPS, BOUCLIER, BURNET, CALONE, CAVAREC, CHARRAT, DEFAGO, DUNAND, GAUDIN, GILLET, GONDA, HERBRON, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEROY, MATHIAN, MODURIER, OBERLI, PEROU, PERRET, PETIT, ROSSINELLI, THOUVENIN, TOURNIER, VILLARD, VITTOZ.

Assistaient également à la réunion :

Mme OLLIVIER – Payeure départementale

Mmes ASSIER, GIZARD, KHAY, MALLET, PERRILLAT, SCOTTON.

MM BAILLY, GAL, LOUVEAU, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 83

Présents : 41

Représentés par mandat : 6

Objet : DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ NATUREL - RENOUELEMENT DE 8 CONTRATS DE CONCESSION AVEC GRDF

Exposé du Président,

Les 8 contrats de concession pour la distribution publique de gaz naturel ci-dessous, signés pour une durée de 30 ans arrivent à échéances :

Code INSEE	Communes	Modèle CdC	Date de prise d'effet du contrat	Durée du contrat	Date d'échéance du contrat
74067	CHAVANOD	1961	02/07/1991	30	01/07/2021
74262	SCIENTRIER	1961	06/08/1991	30	05/08/2021
74013	ANTHY-SUR-LEMAN	1961	26/08/1991	30	25/08/2021
74163	MARGENCEL	1961	26/08/1991	30	25/08/2021
74172	MAXILLY-SUR-LEMAN	1961	12/09/1991	30	11/09/2021
74164	MARIGNIER	1961	23/10/1991	30	22/10/2021
74138	GRUFFY	1961	22/01/1992	30	21/01/2022
74002	ALBY-SUR-CHERAN	1961	12/05/1992	30	11/05/2022

S'agissant de communes dont les travaux de desserte ont été engagés à l'issue du plan triennal sous monopole exclusif du concessionnaire historique GRDF, il n'est pas fait application des articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT), et à ce titre, il n'y a pas de publicité ni de mise en concurrence au terme du contrat.

Conformément à la réglementation, il y a lieu de renouveler l'ensemble de ces contrats avec GRDF.

Le nouveau contrat proposé pour chaque commune résulte des dispositions générales du nouveau modèle de traité de concession élaboré sous l'égide du ministère de l'industrie en concertation avec la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies), et rendu applicable à compter du 9 novembre 2010, suite à la signature d'un protocole d'accord entérinant ce document.

Le dispositif contractuel comprend les documents suivants :

- La convention de concession
- Le cahier des charges type
- Différentes annexes relatives notamment aux dispositions particulières du cahier des charges.

La passation de ce nouveau contrat entraîne des modifications substantielles par rapport au contrat échu. Les nouvelles dispositions, qui sont de nature à moderniser et à consolider les relations contractuelles établies entre l'autorité concédante et son concessionnaire, concernent pour l'essentiel :

- La sécurité, notamment avec la fourniture à l'autorité concédante des plans des réseaux sous format informatique, permettant notamment d'identifier et de localiser encore plus précisément les ouvrages concédés
- La redevance de fonctionnement, redéfinie et revalorisée
- Le compte rendu annuel d'activité et le contrôle avec l'intégration d'indicateurs de performance.

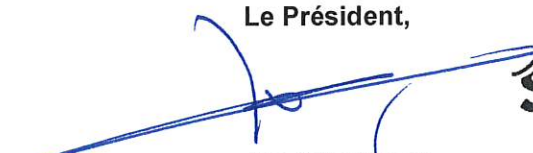
Les 8 projets de convention, de cahiers des charges, ses annexes types, sont consultables dans les locaux du SYANE ou peuvent être transmis aux membres du Comité sur demande.

Les membres du Comité sont invités :

1. A approuver le renouvellement des contrats et le cahier des charges de distribution publique du gaz pour les communes de CHAVANOD, SCIENTRIER, ANTHY-SUR-LEMAN, MARGENCEL, MAXILLY-SUR-LEMAN, MARIGNIER, GRUFFY et ALBY-SUR-CHERAN avec le concessionnaire GRDF,
2. A autoriser le Président à signer lesdits contrats.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,


J.P. AMOUDRY.

